

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**
Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **21/06/2022**

Date d'affichage : **22/06/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit juin** à 18h30, le conseil municipal de cette commune convoqué, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Patrick GARNIER à Christiane LARDAT / Jacki KLINGER à Gilbert UVERNET / Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Liliane LOURADOUR / Florian VYERS à Michaël RIGAUD / Christelle DUVERNET à Francis LAPRADE / Audrey MICHEL à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le chemin de Radasse est concerné, au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 13 mai 2008, par un emplacement réservé n° 15 prévoyant l'élargissement et l'aménagement de la voie pour une largeur de 8 m.

Lors des travaux d'aménagement du chemin de Radasse, le projet d'élargissement de l'emprise de la voie rendait nécessaire l'acquisition des propriétés privées contigües. Les travaux ont été réalisés en incluant ces emprises. Il convient aujourd'hui de les régulariser.

N° 2022/070

**ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRE AL N° 48 APPARTENANT A MADAME RINAUDO
SIS CHEMIN DE RADASSE**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 07 JUIL, 2022 n° 2022/785

ID : 083-218300424-20220628-DCM2022_070-DE

CM du 28/06/2022

N° 2022/070

**ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRE AL N° 48 APPARTENANT A MADAME RINAUDO
SIS CHEMIN DE RADASSE**

La commune organise depuis plusieurs mois des procédures de cession en vue de la régularisation administrative des parcelles affectées au domaine public depuis la réalisation des travaux d'aménagement de la voie ouverte à la circulation.

Tel est le cas de la parcelle appartenant à Madame RINAUDO Michelle, demeurant 35, rue Nationale – 83310 Cogolin, propriétaire de la parcelle cadastrée AL n° 48 pour une surface de 33 m² correspondant aux voie et trottoir, qui accepte de céder cette parcelle par courrier en date du 30 mai 2022.

Dans son estimation 2016-042V2211 du 3 novembre 2016, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien au prix de 1 200 euros, décomposé comme suit 1 000 euros d'indemnité principale et 200 euros d'indemnités accessoires.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 1 200 euros auquel il conviendra d'ajouter tous les frais se rapportant à l'acquisition.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle cadastrée AL n° 48 d'une superficie de 33 m², propriété de Madame RINAUDO Michelle demeurant 35, rue Nationale – 83310 Cogolin, au prix de 1 200 euros auquel il conviendra d'ajouter tous les frais se rapportant à l'acquisition ;

DE DESIGNER Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe, aux fins de signature de l'acte administratif emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADÉ